

FICHE D'INSCRIPTION 2023/2024

GÎTE LE MONT-DORE

Pièces à fournir :

- Fiche d'inscription dûment remplie, datée et signée.
- Copie de l'avis d'imposition ou de non imposition de l'année en cours (intégralité du document).
- Copie du dernier bulletin de salaire de l'agent ou pension SNCF.
- Un chèque d'acompte de 30 % du montant du séjour.
- Un chèque de caution de 400 € - 1 enveloppe timbrée pour le retour du chèque de caution (si absence d'enveloppe timbrée, le chèque de caution sera détruit).
- Assurance de responsabilité civile
- Pour les séjours à la semaine, le solde doit être adressé 1 mois avant le départ.

Modalités de règlement :

- ▶ Les chèques d'acompte et de caution doivent nous parvenir au plus tard 15 jours après l'envoi du dossier d'inscription et libellés à l'ordre du C.A.S.I. SNCF. En l'absence des chèques, le gîte est remis en location.
- ▶ Pour les séjours à la semaine, le solde doit être adressé 1 mois avant le départ.

Documents et chèques à adresser à :

Service Activités Sociales du C.A.S.I.

Hôtel du Nivernais - 1 avenue Louis Fouchère - 58640 Varennes-Vauzelles

Tél : 03 86 57 55 84 - serviceactivitessociales@casi-auvni.fr

En signant ce document, dans le cadre du R.G.P.D. (Règlement Général de la Protection des Données 2016/679 UE), j'autorise le C.A.S.I. Auvergne-Nivernais à conserver et à utiliser mes données personnelles mentionnées dans ce document pour le traitement du dossier.

A.....le

Signature de l'agent :

Cadre réservé au C.A.S.I.

Date de réception au C.A.S.I. :

Gîte : 6 personnes

Quotient familial :Tranche tarifaire : 1 2 3

Montant du séjour :

Acompte Chèque bancaire N° Banque :

Caution Chèque bancaire N° Banque :

Règlement Chèque bancaire N° Banque :